



BUGEYSUD  
Cercle qualités

## Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du Jeudi 7 juillet 2016 – 18h.30

**BRENS**  
**(Salle polyvalente)**

Membres en exercice : 55

Date de convocation : le 30 juin 2016

Membres présents : 43

Secrétaire de séance : M. Franck ANDRE MASSE

Votants : 50

M. ABRY Marcel	M. FOGNINI Jean-Marc	M. PUTHOD Bernard
M. ANDRE-MASSE Franck	M. GAMBERINI Paul	M. QUINARD Julien Excusé
M. BAL Serge	M. GENS Marcel	M. RAMON Michel
Mme BELLEMAIN Michelle Excusée – pouvoir à Mme TREILLÉ	M. GERIN Georges	M. REUTER Bernard
M. BERARDI Christophe	M. GIREL Jean	M. RODRIGUEZ Philippe
M. BERTHET Jean-Michel Excusé – pouvoir à M. ROUX	M. GUERIN Cyrille Excusé – pouvoir à Mme SILLAUME	Mme ROLLINSON Caroline
M. BERTHET Pierre Excusé – pouvoir à M. LAHUERTA	Mme GUILLON Pascale Excusée	M. ROPELE Jean-Pierre
Mme BIONDA Annie Excusée	M. HEDON Jean-Yves	M. ROUX Pierre
M. BLANC Jean-Paul	<del>M. JACQUIER Laurent</del> M. BILLET - suppléant	M. SAUREL Alain
M. BONNARD Didier	M. JANET Guy	Mme SILLAUME Dominique
M. BOUVIER Georges	M. LAHUERTA Dimitri	Mme THEVENOT Nadine Excusée – pouvoir à Mme DESCHAMPS
<del>M. BUET Marc</del> M. REVERT - suppléant	Mme LONGE Anne-Laure	Mme TREILLÉ Odile
Mme CAMINET Régine Excusée – pouvoir à M. FOGNINI	M. MARIÉ Patrick	M. TURELLO René Excusé
M. CASTIN Régis	<del>Mme MARTINAT Francine</del> Mme LEROY - suppléante	M. VINCENT Xavier
Mme CHARMONT-MUNET Mireille	M. MARTIN-BARBAZ Denis Excusé – pouvoir à M. CONAND	M. VUILLEROD René
<del>Mme COMET Claude</del> M. BIJOT - suppléant	M. PERTICOZ Bernard	Mme VUILLOUD Véronique
M. CONAND Jean-Paul	M. PETIT Thierry	M. WAELPUT Daniel Excusé
M. CUEILLE Gérald	M. PHILIPPE Alain	
Mme DESCHAMPS Marie-Hélène	M. PLANTIN Guy	

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président accueille M. Morrier, Directeur de l'EPF de l'Ain pour une présentation de cette structure qui est en capacité d'aider les collectivités locales dans leurs problématiques foncières et d'aménagement. A l'issue de la présentation, il est convenu qu'une délibération sera présentée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance en vue d'une adhésion de la Communauté de communes à l'EPF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. le Président ouvre la séance.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 26 mai 2016. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Président, le conseil communautaire accepte d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à une participation de Bugey Sud au financement du poste de chargée de mission emploi-formation du Syndicat mixte du Pays du Bugey.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.- Décisions du Président le 27 mai 2016 et le 7 juillet 2016.**

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire des éléments suivants :

- conclusion des marchés publics et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

<b>N° marché</b>	<b>Objet</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant en € HT</b>
	Avenant n°1 au marché de fournitures de panneaux de signalétique des sites touristiques de Bugey Sud	SIGNAUX GIROD 39401 Morez	Plus value de 448,17 € Soit nouveau montant du marché : 13 283,12 €
	Remplacement des bâti-supports aux sanitaires du musée EHR	OLIVIER Plomberie01300 Groslée - St Benoît	2 953,72 €
	Pose de deux portes coupe-feu bâtiment CATCEL - ZA sur Gallay à Groslée-Saint-Benoît	OLIVIER Frères 01300 Groslée-Saint-Benoît	1 998,88 €
	Travaux de préparation plateforme pour pose de sanitaires publics sur le site du Lac de Virieu le Grand	DUMAS TP 01300 Chazey-Bons	2 148,00 €
	Réfection du concassé du stationnement côté plage + création de places PMR sur le site du Lac de Virieu le Grand	EIFFAGE 01200 Bellegarde	6 736,45 €
	Achat véhicule mobile pour l'Office de tourisme	GRUAU Lyon 69200 Vénissieux	14 150,00 €
	Programmation muséographie à la maison du marais, raccordement sur sono existante et intégration lecteur vidéo HD	Rudy BOCKOLTZ 73310 Serrières en Chautagne	4 100,00 €
	Support bannière pour Tour de France	6 <sup>ème</sup> sens 01300 Belley	3 608,00 €
	Installation de kakémonos pour Tour de France	6 <sup>ème</sup> sens 01300 Belley	1 850,00 €
	Travaux de marquage voirie à Massignieu de Rives	PROMARK 01300 Magnieu	2 383,33 €
	Signalisation verticale à Belley	ISOSIGN 71210 St Eusèbe	2 293,17 €
	Réparation barrière pont des Ecassaz	METALLERIE DU BUGEY 01300 Peyrieu	2 072,00 €
	Retransmission sur écran géant des festivités et de l'arrivée du Tour de France à Culoz	François BELAY ANIMATION01000 Bourg en Bresse	3 483,33 €

- signature des conventions (et de leurs avenants) suivants :

Objet	Partenaire	Montant en € HT
Arrivée de la 4ème et dernière étape du Tour de l'Ain à Belley le 13/8/2016	Comité d'Organisation du Tour de l'Ain et Ville de Belley	14 000,00 €
Convention de partenariat pour l'entretien des sentiers de randonnées sur le territoire de la CCBS	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'AIN	20 euros au kilomètre pour un ou deux passages sur l'année
Avenant à la convention de partenariat pour l'achat de prestations d'insertion dans le cadre de la mise en place d'un atelier chantier d'insertion	Les Brigades Vertes	Entretien espaces verts base de loisirs Lac de Virieu le Grand : 1 077 € / intervention Entretien espaces verts camping de Virieu le Grand : 360 €/intervention
Convention d'utilisation des locaux scolaires de l'école de Ceyzérieu pour l'organisation de « Musiques en fêtes » les 18 et 19 juin 2016	Association « Les Arroseurs »	
Convention d'intervention du service technique de la commune de Virieu le Grand pour le déneigement de la maison médicale et la ZA en Sauvy	Commune de Virieu le Grand	Taux horaire 40 €
Convention d'intervention du service technique de la commune de Virieu le Grand pour l'entretien du site du lac (ramassage des poubelles et nettoyage des toilettes publiques) et de la maison médicale (nettoyage des grilles et des caniveaux)	Commune de Virieu le Grand	Taux horaire 40 €

- des adhésions suivantes :

Objet	Organisme	Cotisation
Gestion des itinéraires de la GTJ « Les Grandes Traversées du Jura »	Association GTJ 39150 Les Planches en Montagne	368 €

## **2.- Avis du conseil communautaire sur l'arrêté préfectoral portant projet de modification du périmètre de la Communauté de communes.**

Suite à la rencontre du 30 juin 2016 réunissant les maires et les conseillers communautaires pour débattre sur le projet de modification du périmètre de la Communauté de communes (extension à 12 communes du Valromey), M. le Président propose que le débat du jour soit synthétique et porte sur l'approbation ou non de l'arrêté préfectoral. Il suggère, en cas d'avis défavorable, que le conseil communautaire fasse une proposition à M. le Préfet.

Avant de céder la parole aux membres du conseil communautaire, il rappelle l'ensemble des discussions qui ont eu lieu dernièrement et regrette l'ingérence politique qui est intervenue dans les décisions de Bugey Sud. Il considère ces pressions comme inacceptables et que ce sont aux seuls élus de la Communauté de communes de décider de son avenir.

M. le Président rappelle que si les échanges entre élus ont été très intéressants le 30 juin dernier à Belley, des questions subsistent vis-à-vis d'une extension de périmètre à 12 communes : sera-t-on plus forts à terme ? y-a-t-il requalification en fusion ? seront-nous toujours crédibles face à nos partenaires et face à la population qui attend des résultats ?

Il dit ne pas vouloir entraîner la Communauté de communes dans une aventure dont la fin n'est pas connue d'autant qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'étude financière aboutie sur ce projet d'extension.

M. Fognini rejoint M. le Président sur le fait que le choix du destin de Bugey Sud appartient à ses élus. Il comprend la nécessité de montrer des résultats mais pense qu'aujourd'hui la Communauté de communes n'a guère le choix. Il faut étendre le périmètre aux 12 communes du Valromey car cela évitera de se retrouver à terme avec la Communauté de communes du Haut-Bugey où les communes de Bugey Sud ne pourront plus s'exprimer.

M. Fognini regrette également la position de la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville qui semble vouloir rejoindre la Communauté de communes du Haut-Bugey car cela malmène le travail mené au sein du SCoT.

M. le Président considère que si Bugey Sud atteint 34 000 habitants cela ne sera toujours pas suffisant pour être « concurrentiel » vis-à-vis du Haut-Bugey. Selon lui, il vaut mieux obtenir le droit de pause et s'engager dans le travail qui permettra à Bugey Sud et au Valromey (voire le Plateau d'Hauteville) de se retrouver.

Pour M. Berardi, le problème vient du fait que l'on a constitué une grosse intercommunalité (Bugey Sud) en pensant ne pas y revenir tout de suite sauf que cela n'est pas le cas.

Selon lui, on sait que Bugey Sud sera impacté pour les 10 années qui viennent et qu'il y a par conséquent, un choix stratégique à faire. Pour sa part, il ne souhaite pas que le Bugey, par manque d'ambition, devienne une variable d'ajustement des grands intercommunalités voisines (Haut-Bugey et Grand Lac en Savoie notamment).

M. Berardi explique que le problème du droit de pause c'est qu'on a constamment été amené à se prononcer sur des propositions qui n'émanent pas de Bugey Sud.

Il regrette également qu'on envisage de rejeter la 12<sup>ème</sup> communes du Valromey alors que c'est celle qui est la plus riche et qui comporte une station de sports d'hiver financée à 75 % par le Département.

M. le Président maintient que selon lui nous ne serons pas plus forts à 34 000 habitants.

Pour M. Berardi, sans droit de pause, on aurait pu préparer un projet en deux étapes. La première étant une extension de périmètre vers le Valromey et la seconde une extension vers l'avant-pays-savoyard.

Pour M. André-Masse, la vraie question est de savoir si avec 11 ou 12 communes de plus on se renforce ou on s'affaiblit ? Il est impossible de le savoir aujourd'hui.

Si Bugey Sud reste seul, ne sera-t-on pas plus forts en 2020 pour négocier ? Pour M. André-Masse, le TER Bugey Sud est lancé, va-t-il devenir un train à vapeur avec 12 communes de plus ?

Pour M. Cueille, si on ne va pas vers l'arrêté du Préfet, Bugey Sud va se casser la figure et se trouver dépouillée par une plus grosse intercommunalité.

M. Fognini explique qu'il ne faut pas avoir de vision à court terme et que si l'on considère que l'avenir de Bugey Sud c'est le périmètre du SCoT alors il ne faut pas laisser partir le Plateau d'Hauteville.

M. Rodriguez demande si le Valromey s'inscrit dans le projet de Bugey Sud. Pour lui, il faut que Bugey Sud devienne une intercommunalité qui a une vraie personnalité pour être attractive.

M. le Président propose de passer au vote. Il propose également que ce vote ait lieu à bulletin secret. La suggestion est refusée par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 31 voix contre 19, se déclare défavorable à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 portant modification du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud à savoir une extension aux 12 communes du Valromey.

Le conseil communautaire propose en outre le retour au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 12 octobre 2015 à savoir le respect d'un droit de pause pour Bugey Sud.

### **3.- Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).**

Après avoir rappelé la délibération du 26 mai 2016 fixant les modalités de dépôt de listes pour l'élection de la CAO et que le Président de celle-ci est le Président de la communauté de communes, il est précisé que cette commission est composée de 5 membres du conseil communautaire élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est également précisé que l'élection doit se dérouler au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité « de ne pas procéder au scrutin secret » conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. M. le Président propose ainsi aux conseillers communautaires que l'élection ne se déroule pas au scrutin secret. Il demande à l'assemblée de se prononcer. Elle accepte cette proposition à l'unanimité.

Une seule liste ayant été déposée dans le délai imparti, M. le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection.

Le conseil communautaire élit les membres suivants :

#### Membres titulaires

Mme Mireille Charmont-Munet

Mme Dominique Sillaume

M. Guy Plantin

M. Philippe Rodriguez

M. Pierre Roux

#### Membres suppléants

Mme Caroline Rollinson

Mme Véronique Vuilloud

M. Jean-Michel Berthet

M. Jean-Paul Conand

M. Bernard Puthod

## **ECONOMIE**

### **4.- Zone d'activités de La Picardière : approbation du prix de vente des terrains.**

M. Lahuerta, Vice-président chargé du développement économique, explique que l'analyse comparative des prix réalisée dernièrement par le cabinet Argo&Siloé prenant en compte le prix de revient de la zone positionne la ZAC de La Picardière à Virignin entre 15 et 30 € HT / m<sup>2</sup> (le juste prix se situant vraisemblablement aux alentours de 20 € HT / m<sup>2</sup> si l'on se réfère à ses caractéristiques principales : aménagement qualitatif, qualité de paysage et d'environnement, portage politique fort, présence d'un pôle entrepreneurial... mais relatif éloignement de l'autoroute, peu de services de proximité, territoire environnant à forte dominante rurale...).

Compte-tenu de ces éléments, il explique que la commission développement économique réunie le 3 mai dernier a émis un avis favorable pour fixer le prix de vente des terrains à 25 € HT / m<sup>2</sup>.

M. Fognini trouve juste et appropriée la position visant à se rapprocher du prix du marché et dit qu'il votera pour.

M. Cueille explique pour sa part qu'il votera contre car il trouve que l'effort consenti par la Communauté de communes sur le prix de vente est trop important.

Le conseil communautaire approuve la proposition par 49 voix pour et 1 contre.

### **5.- Vente de terrain au sein de la zone d'activités de La Picardière.**

M. Lahuerta propose à l'assemblée de se prononcer sur la vente de terrain (600 m<sup>2</sup> au prix de 25 € HT/m<sup>2</sup>) au sein de la zone d'activités de La Picardière à une personne qui porte le projet de création d'une crèche.

Il précise que cette demande a été soumise à la commission développement économique les 4 février et 23 juin dernier et que celle-ci a émis un avis favorable.

M. Fognini se dit surpris que la première cession de terrain concerne un équipement à vocation publique mais souligne que si celui-ci est destiné prioritairement aux personnes qui viendront travailler sur le site comme cela était prévu initialement, il votera cette délibération.

M. Lahuerta répond par l'affirmative.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

### **6.- Vente de terrain au sein de la zone d'activités Ousson nord.**

M. Lahuerta explique que les représentants de la SARL 2CB spécialisée en travaux de charpente - couverture et zinguerie, ont émis le souhait d'acquérir une parcelle de terrain au sein de la zone d'activités Ousson Nord sur la commune de Magnieu.

La demande porte sur la dernière parcelle à vendre sur cette zone d'activités (2 000 m<sup>2</sup> au prix de 9 € HT/m<sup>2</sup>).

Il précise que la commission développement économique réunie le 3 mai dernier a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

## **TOURISME**

### **7.- Projet de refonte de la gouvernance touristique de la Communauté de communes.**

M. Saurel, Vice-président chargé du développement touristique, rappelle que la Communauté de communes Bugey Sud, lors du conseil communautaire du 5 novembre 2015, a adopté son premier schéma de développement touristique couvrant la période 2015/2020.

Signe d'une volonté et d'une ambition réaffirmée de faire du tourisme un élément majeur de l'attractivité du territoire, de son développement économique et du cadre de vie de ses habitants, ce schéma repose sur la mise en place d'actions transversales, d'un positionnement fort autour de la thématique du vélo et de la consolidation des actions conduites par l'Office de tourisme.

Ce schéma a également préconisé de distinguer, au sein de la Communauté de communes Bugey Sud, la thématique tourisme de la thématique culture/patrimoine/loisirs. Dans ce cadre, la commission économie touristique, culture, patrimoine se réunit en deux sous-commissions : sous-commission tourisme et sous-commission culture/patrimoine.

Afin de mener à terme le schéma et lui donner la dimension souhaitée, M. Saurel explique qu'il convient pour le territoire de se doter d'une organisation efficace, à la fois au sein des instances de la Communauté de communes, au sein des services et dans la relation qu'entretient la Communauté de communes avec l'Office de tourisme.

Ainsi, conformément à l'axe 6 du schéma, il propose un projet de refonte de la gouvernance touristique à travers trois points :

- la redéfinition des attributions et du fonctionnement de la sous-commission tourisme,
- la création d'une instance de coordination permanente Office de Tourisme / Communauté de communes,
- la transformation de l'Office de tourisme communautaire constitué sous forme associative en Office de tourisme communautaire constitué sous forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

M. Saurel souligne que cette proposition a été approuvée par la commission compétente lors de ses réunions des 22 juin et 5 juillet 2016.

Pour ce qui est du fonctionnement de la sous-commission tourisme et de la création d'une instance de coordination permanente entre l'Office de tourisme et la Communauté de communes, M. Fognini craint que cela ne soit sans effets dans la mesure où le fonctionnement actuel semble tout à fait satisfaisant.

Concernant le passage en EPIC, M. Fognini alerte sur les changements que cela entraînera notamment au niveau comptable. Il souligne qu'il faudra impérativement mettre en place toute la souplesse nécessaire au bon fonctionnement de l'Office de tourisme et calibrer le personnel en fonction des besoins.

M. Saurel répond que tout cela est pris en compte dans la réflexion notamment afin de maintenir un fonctionnement très souple de la structure.

De plus, il est envisagé de mutualiser du personnel communautaire pour répondre aux exigences comptables.

M. Fognini précise qu'il faudra également prévoir des crédits de formation pour la directrice de l'Office de tourisme.

M. Saurel répond que ces remarques seront prises en compte car il ne s'agit pas de casser la dynamique et le travail actuels qui sont excellents.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

### **8.- Mise en place d'un dispositif de soutien à l'hébergement touristique (sous réserve de l'avis de la Région Auvergne Rhône-Alpes).**

M. Saurel explique que le schéma de développement touristique de la Communauté de communes prévoit, dans son axe 4, l'accompagnement à la création d'activité et notamment l'hébergement touristique.

Les enjeux pour la Communauté de communes sont :

- l'augmentation du nombre de lits touristiques,

- le développement d'une offre qualifiée,
- la modernisation de l'offre, le développement de nouveaux services, pour attirer les clients,
- le développement d'une commercialisation active et innovante, tant sur le web qu'en dehors.
- la complémentarité affaires / agrément, séjours sportifs dans un cadre de loisirs, de compétition...

M. Saurel explique que dans ce cadre, un dispositif de soutien a été rédigé et présenté en commission tourisme du 12 avril et du 11 mai 2016, ainsi qu'en commission finances du 28 juin 2016 lesquelles ont émis un avis favorable au projet de règlement d'aide.

Il souligne néanmoins qu'il s'agit d'une première mouture, dans l'attente des remarques de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et qu'il pourrait éventuellement être envisagé de rendre éligibles des dépenses liées au mobilier dans la mesure où elles sont indispensables à l'exploitation (lits...) ainsi que les dépenses liées au volet commercialisation (site internet) qui est également très important.

M. Cueille déplore la mise en place un dispositif qui financera le secteur privé.

M. Petit demande pourquoi le vélo semble être le seul critère de choix pour l'intervention de la Communauté de communes en matière d'hébergement touristique.

M. Saurel répond que ce n'est évidemment pas le seul critère mais que c'est celui qui est le plus en lien avec la stratégie développée par la Communauté de communes et qu'il convient de ne surtout pas le négliger.

En réponse à M. Cueille, M. Saurel rappelle que la commune de Chanaz a créé des hébergements de toutes pièces qui rencontrent un vrai succès si bien que le privé se les arrache aujourd'hui.

Pour M. Berardi, il faut passer à la vitesse supérieure dès maintenant, développer un label ami des vélos et étoffer l'offre notamment via les hébergements insolites ou les habitations légères de loisirs. Il pense qu'il faut se rapprocher du programme Leader pour voir si des financements peuvent être mobilisés.

M. Fognini pense qu'il faut donner aujourd'hui un coup de pouce aux petites unités qui sont en phase de primo-développement. C'est selon lui, un impératif pour accompagner le développement de la stratégie portée par la Communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve la proposition par 49 voix pour et 1 contre.

## **CADRE DE VIE**

### **9.- Convention avec l'ADAPA (Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain)**

M. Gerin, Vice-président en charge du cadre de vie, rappelle que la Communauté de communes s'est donnée pour mission de favoriser l'aide et l'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie par leur maintien à domicile, en apportant des aides financières aux différentes associations menant ces actions.

Il explique que la commission cadre de vie du 9 mars 2016 a proposé de fixer la participation financière en 2016 à 45 € par personne aidée par l'ADAPA ce qui représente une aide globale de 26 595 € portée au budget primitif du présent exercice (591 personnes ont été aidées par l'ADAPA en 2015).

Le montant de l'aide financière étant d'un montant supérieur à 23 000 €, la Communauté de communes est tenue de passer une convention avec l'ADAPA.

M. Gerin propose donc à l'assemblée de passer une convention d'objectifs avec cette association. A noter cependant que le conseil communautaire devra délibérer chaque année pour fixer le nouveau montant de la participation financière.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

## **ENVIRONNEMENT**

### **10.- Gestion des déchets ménagers : approbation du rapport sur la qualité du service.**

Après présentation effectuée par M. Vincent, Vice-président chargé de l'environnement, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport concernant la qualité du service de gestion des déchets de la Communauté de communes Bugey Sud pour l'année 2015.

### **11.- Assainissement non collectif : approbation du rapport sur la qualité du service.**

Après présentation effectuée par M. Vincent, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport concernant la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Bugey Sud pour l'année 2015.

### **12.- Demande de subvention pour le programme d'accompagnement des communes vers la suppression totale des produits phytosanitaires dans les espaces publics.**

M. Vincent explique que l'Agence de l'Eau participe au financement de l'accompagnement des communes vers la suppression totale des produits phytosanitaires dans les espaces publics.

Il ajoute que conformément aux conditions d'intervention de l'Agence, il convient de la solliciter pour chaque étude ou travaux envisagés.

En conséquence, il propose aux membres du conseil communautaire de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau pour le financement du programme d'accompagnement des communes vers la suppression totale des produits phytosanitaires dans les espaces publics pour la période de 2016 à 2018.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

## **FINANCES / RESSOURCES HUMAINES**

### **13.- Demande de subvention pour l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de Culoz et signature du Contrat d'Aménagement de Gare.**

Mme Charmont-Munet, Vice-présidente chargée des finances et des ressources humaines explique que suite aux deux réunions de comité technique qui se sont tenues les 5 avril et 30 mai 2016 afin d'affiner le programme d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal de la Gare de Culoz et considérant que le périmètre que SNCF Réseau serait prêt à mettre à disposition pour ce projet est plus petit que celui pris en compte lors des études préliminaires menées par le Syndicat Mixte du Pays du Bugey, il est envisagé de créer un second parking, le parking « P2 », à l'emplacement de l'ancienne carrière de Culoz afin de maintenir le nombre de places de parking nécessaires au confort des usagers de la gare (maintien à 150 places de la capacité de stationnement longue durée actuellement disponible de manière anarchique).

Ce programme d'aménagement, dont les objectifs poursuivis sont multiples (facilitation du report modal, amélioration du service aux voyageurs, redynamisation du quartier gare, sécurisation des trajets tous modes, mise en accessibilité et valorisation de la gare et du patrimoine bâti) prévoit notamment :

- la création d'un nouveau parvis de gare accessible aux personnes à mobilité réduite par la création d'une zone de partage pacifiée de la voirie comprenant une zone de dépose minute,
- l'aménagement d'un cheminement piéton paysagé, accessible aux personnes à mobilité réduite, sécurisé, confortable, éclairé la nuit, facile d'accès vers le bâtiment voyageur et en continuité avec le parvis et l'espace public,
- la création d'un arrêt de transport en commun pour autocar accessible aux personnes à mobilité réduite,
- l'aménagement de 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite en accès direct aux quais,
- l'aménagement de 3 places de stationnement réservées au covoiturage et de 3 places équipées de bornes de recharge électriques,
- la création de 17 consignes individuelles pour les vélos,
- la création de 4 emplacements pour les 2 roues motorisées,
- l'aménagement de 10 places de stationnement et d'une place PMR ville longue durée, de 19 places courtes durées et de 3 places réservées aux agents SNCF,
- la création de 91 places gare longue durée en cœur de gare (parking « P1 »),
- la création de 60 places de stationnement gare longue durée au parking de la carrière (parking « P2 » à 5 minutes à pied).

A ce jour, l'estimation financière de cette opération s'élève à 1,5 M€ HT.

Afin de faciliter l'aboutissement de cet aménagement, il convient donc de solliciter de manière officielle les différents partenaires de ce projet et de mobiliser les financements de :

- l'Europe via le programme européen LEADER : 200 000 €,
- l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) : 340 000 €,
- la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat d'Aménagement de Gare (CAG) : 400 000 €,
- le Département de l'Ain au titre de la dotation territoriale aux communes : 200 000 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Président à signer le Contrat d'Aménagement de Gare.

### **14.- Cession à titre gratuit des sanitaires publics de l'aire d'accueil ViaRhôna de Groslée-Saint-Benoît à la commune.**

Mme Charmont-Munet explique qu'en 2007, lors de la réalisation de la ViaRhôna, la Communauté de communes Terre d'Eaux a aménagé une aire d'accueil à Groslée (parking paysagé et construction d'un préau).

Par délibération en date du 25 juillet 2013, la Communauté de communes Terre d'Eaux a souhaité poursuivre l'aménagement de cette porte d'entrée ViaRhôna à Groslée, par la construction de sanitaires publics sur l'aire d'accueil (terrains appartenant à la commune de Groslée). Ces sanitaires ont été réalisés par la Communauté de communes Bugey Sud en 2014.

Elle propose au conseil communautaire de délibérer pour procéder à la cession à titre gratuit de ce bien au profit de la commune de Groslée-Saint-Benoît pour que celle-ci puisse disposer entièrement de ces locaux, l'assurer et l'entretenir.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

### **15.- Frais d'échanges de terrains de l'ancienne Communauté de communes du Colombier sur le Parc d'activités des Fours à Béon (levée de prescription de créance).**

Mme Charmont-Munet explique qu'en 2010 et 2011, l'ancienne Communauté de communes du Colombier a procédé à des échanges de terrains dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités des Fours à Béon.

Les actes ont été établis par l'office notarial Lafay-Dogneton situé à Artemare pour un montant total de 1 475,02 €. Ces frais notariés mandatés par la Communauté de communes du Colombier, à l'époque, n'ont pas été soldés si bien qu'il convient aujourd'hui de délibérer pour lever la prescription et permettre le paiement des frais d'actes à l'office notarial

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

- Départ de M. Rodriguez.

## **16.- Décisions modificatives.**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées par Mme Charmont-Munet.

## **17.- Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonction, de Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel).**

Mme Charmont-Munet explique que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Elle précise que la Communauté de communes a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire de ses agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- améliorer la transparence :
  - rendre lisible les plafonds en valeur monétaire,
  - substituer la multitude de primes différentes selon les filières à un système de versement d'une part fixe en lien avec la fonction exercée et variables en lien avec le présentisme et la manière de servir.
- reconnaître et valoriser le travail de chaque agent :
  - individualiser la rémunération,
  - reconnaître les compétences de chacun,
  - prendre en compte des sujétions particulières,
  - valoriser le présentisme,
  - tenir compte des résultats appréciés lors de l'entretien professionnel.
- corriger les disparités de traitement :
  - disparités entre filières,
  - hétérogénéité des primes.

Sur ce dernier point, Mme Charmont-Munet explique qu'il est souhaité que les agents, dans des situations statutaires et hiérarchiques comparables, justifiant globalement d'une manière de servir similaire, soient traités équitablement dans le cadre des attributions individuelles indépendamment de leur grade.

Cette modification nécessaire était donc l'occasion d'engager, avec les services, une réflexion sur l'évolution globale du régime indemnitaire, réflexion dans le cadre de laquelle il fallait également valoriser l'important travail réalisé depuis deux ans, qui a abouti à mettre en place un dispositif d'appréciation conforme au Décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat.

La démarche engagée a permis de mettre en corrélation le régime indemnitaire, la cotation des postes et le dispositif d'appréciation.

La cotation des postes a été réalisée en appui sur les fiches de postes à l'aide d'une grille valorisant l'expertise, les responsabilités et les sujétions et a permis de positionner l'ensemble des postes selon 6 niveaux de fonctions.

La réflexion sur la refondation du régime indemnitaire a donc été engagée en suivant les lignes directrices suivantes :

- l'équité et une transparence dans l'attribution du régime indemnitaire afin que les agents, dans des situations statutaires et hiérarchiques comparables, justifiant globalement d'une manière de servir similaire, soient traités équitablement dans le cadre des attributions individuelles.
- l'homogénéité du régime indemnitaire pour les agents qui exercent des responsabilités comparables, indépendamment de leur grade.
- la reconnaissance de l'effcience dans la réalisation des missions des agents qui ont le souci d'accomplir leurs missions de service public avec dynamisme, compétence et professionnalisme.

Mme Charmont-Munet explique que le régime indemnitaire devient ainsi un outil de pilotage en termes de management.

En conséquence, le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Mme Charmont-Munet souligne que le projet de RIFSEEP de la Communauté de communes a reçu un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de l'Ain.

Le conseil communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de l'instauration du RIFSEEP pour la Communauté de communes Bugey Sud.

## **18.- Création d'un emploi d'avenir.**

Mme Charmont-Munet rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes a signé fin 2015 et pour trois ans une convention d'éducation aux arts et à la culture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et l'Education Nationale.



Cette première année de projet en partenariat avec la Maison de la Danse a été une réussite et a mobilisé un grand nombre d'acteurs locaux que ce soit dans un cadre scolaire ou non. L'ampleur prise par la mise en œuvre de ce projet nécessite aujourd'hui le renforcement du service tourisme-culture.

Pour cette première année, il avait été fait appel à un contrat de service civique lequel prendra fin en juillet 2016.

La personne recrutée dans le cadre de cette mission, qui a donné pleine satisfaction, est éligible à un emploi d'avenir à compter de fin septembre 2016.

Aussi, afin d'assurer la continuité de ce projet de territoire d'éducation artistique et culturelle, et favoriser l'accès à l'emploi, Mme Charmont-Munet propose au conseil communautaire de créer un emploi d'avenir au sein du service culture-patrimoine pour une durée de 12 mois renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

### **19.- Participation au financement du poste de chargée de mission emploi-formation du Syndicat mixte de PETR du Pays du Bugey.**

Mme Charmont-Munet explique que la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé de mettre fin aux Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) dont l'enjeu est de répondre au mieux aux besoins des demandeurs d'emploi et des jeunes en lien avec les besoins réels des entreprises.

Elle explique également qu'en 2015, le Syndicat mixte de PETR du Pays du Bugey, conscient de cet enjeu pour le territoire, avait accepté de reprendre l'animation du CTEF jusqu'au 31 décembre 2016 suite au désengagement de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Or, la décision de la Région Auvergne Rhône-Alpes est venue bouleverser cet équilibre puisqu'elle a décidé unilatéralement de supprimer ce dispositif à compter du 30 juin 2016 alors que le Syndicat mixte est engagé jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Syndicat mixte a pris acte de cette décision et a requalifié le poste en animation emploi-formation avec un profil resserré et adapté au Pays du Bugey.

Mme Charmont-Munet explique que Syndicat mixte peut financer le poste jusqu'au 30 septembre 2016 mais pas au-delà si bien qu'elle demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur une prise en charge proratisée (avec les Communautés de communes du Plateau d'Hauteville et du Valromey) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Elle précise que les montants appelés seront de 8 331,66 € pour Bugey Sud, 1 801,44 € pour le Plateau d'Hauteville et 1 125,90 € pour le Valromey.


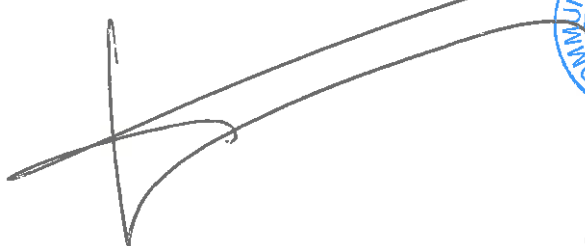
Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

**Le Président,  
M. René VUILLEROD**



**Le Secrétaire de séance,  
M. Franck ANDRE-MASSE**

